



Procès-verbal de séance

Conseil de la Communauté de communes CAZALS - SALVIAC

Séance ordinaire du 9 mars 2023

Les membres du conseil de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC, dûment convoqués, se sont réunis **à 20 h 00 à la salle communautaire à Salviac**, sous la présidence de Madame Mireille FIGEAC.

Date de convocation : 02/03/2023

Délégués en exercice : 25

Délégués présents : 23

Délégués absents : 2

Procurations : 1

Votants : 24

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette, BONAFIOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, DHIEUX Christine, DOLS François, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Yves, MÉLINE Philippe, PÉRIÉ Pascal, PEYRIÉ Sabine, PUGNET Didier, RIGAL Philippe, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles et VINGES Lucy.

Absents et pouvoirs : Madame PUYO Ingrid (pouvoir à DHIEUX Christine) et Monsieur LAVERGNE Christian.

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : CUROUX Dominique, POCAT-EARL Romaine, SÉGUY Julien, TOME Sogna.

Secrétaire de séance : M. CABANEL Alexandre.

Ordre du jour :

- Ajout d'un volet « Rénovation énergétique des bâtiments communaux » à l'étude Petite Ville de Demain,
- Enfance-Jeunesse : Modification de tarifs de la régie ALSH (tarifs particuliers des sorties) et prise en charge BAFA,
- Subventions aux associations,
- Questions diverses.

Pièces jointes à l'ordre du jour :

PV de la précédente séance pour approbation

Approbation du PV de la précédente séance :

Observations sur le PV : Néant

Demande de modification du PV : Néant

Le PV de la précédente séance est approuvé.

Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Marchés à procédure adaptée passés par délégation à la présidente :

La Présidente rappelle la délibération n°20.1806.01 du 18 juin 2020 qui la charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Elle donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Désignation	Entreprise retenue	Montants € HT
Réparation toiture et vitre école de musique Marminiac suite à sinistre	C. Brondel (Montcléra)	3 268,00
Travaux peinture et sols / école de musique Marminiac suite à sinistre	A. Roques (Salviac)	6 757,83
Achat acier pour travaux équipe (fer plat, cornière, tubes)	Crossroad Aciers (Cahors)	1 092,00
Stores tissu non feu pour écoles primaire et maternelle de Salviac	Comptoirs des tissus (Gourdon)	2 640,00
Pose compteur d'eau pour Gite grange Cary	SAUR (Montcuq)	776,26
Création fiches randonnée pédestre	Mataru graphisme (38 Theys)	1 725,00
Commissaire enquêteur pour révision carte communale de Goujounac	M. Guy CARLES (Gourdon)	1 533,50
Réparation camion benne 19T (neiman, barre direction pour passage Mines)	Freinage 46 (Le Montat)	2 575,00

N° 23.0903.01 - Intégration d'un volet de « Rénovation énergétique des bâtiments publics » au dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) – Avis de principe

Le diagnostic présenté par le prestataire Villes Vivantes, en début d'année 2023, dans le cadre de « Petites Villes de Demain », vise à élaborer un programme pluriannuel d'actions, en fonction des enjeux identifiés, à l'échelle des deux communes PVD mais aussi à l'échelle de l'ensemble des 15 communes.

Le besoin de rénovation énergétique des bâtiments communaux a été identifié comme étant l'un des enjeux susceptibles de concerner les 15 communes du territoire.

En réponse, il est proposé au conseil d'intégrer un volet de « rénovation énergétique des bâtiments publics (logements et de services) » à la stratégie opérationnelle, qui sera développée en phase 2.

Cette action pourrait être intégrée à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du programme « Petites Villes de Demain ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- émet un avis de principe favorable à l'intégration d'un volet « rénovation énergétique des bâtiments publics » au programme PVD,
- charge la présidente ou son représentant de faire procéder au recensement nécessaire auprès de chaque commune.

Vote : Unanimité Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 23.0903.02 - Régie de recettes et d'avances du service Enfance - Jeunesse - Service d'accueil et de loisirs sans hébergement (ALSH) - Annexe 1 - Tarifs des activités et sorties exceptionnelles

Le vice-président délégué à l'Enfance et la Jeunesse rappelle que la délibération n° 19.2111.04 fixe les tarifs journaliers des services d'accueil et de loisirs sans hébergement (ALSH) ; ils restent inchangés.

En sus, les ALSH proposent des activités et sorties exceptionnelles.

Les tarifs de ces activités spécifiques constituent une annexe aux tarifs journaliers et doivent être adaptés aux propositions d'activités, tout en permettant une souplesse de gestion pour favoriser une offre variée. Ainsi, le tarif d'une activité ou sortie exceptionnelle dépend notamment de la destination et de la nature de l'activité (repas à thème, cinéma, équitation, parc d'activité, karting etc.). Le vice-président propose un barème de suppléments journaliers qui tiennent compte de la variation de ces paramètres.

Le tarif des mini-camps dépend de la destination, du nombre de nuitées et de la nature des activités proposées pendant le séjour. Il comprend trois catégories qui tiennent compte de la variation de ces paramètres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe les tarifs des activités et des sorties exceptionnelles des ALSH de la manière suivante :

Activités exceptionnelles	Supplément au tarif journalier
Supplément 1	+ 3,00 € par enfant
Supplément 2	+ 4,00 € par enfant
Supplément 3	+ 6,00 € par enfant
Supplément 4	+ 8,50 € par enfant
Supplément 5	+ 13,00 € par enfant
Supplément 6	+ 18,00 € par enfant

Mini-camps	Tarifs	
	QF > 650	QF ≤ 650 et 2 ^{ème} enfant QF ≥ 650
Mini-Camp Catégorie 1	100 €	95 €
Mini-Camp Catégorie 2	130 €	120 €
Mini-Camp Catégorie 3	200 €	190 €

Vote : Unanimité Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 23.0903.03 - Enfance-Jeunesse : participation au BAFA

Le vice-président délégué à l'Enfance et à la Jeunesse rappelle les difficultés, déjà évoquées, de recrutement de personnel qualifié pour les services d'accueil et de loisirs sans hébergement (ALSH). En effet, les animateurs doivent être titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA). Il précise que l'annulation des sessions de BAFA durant les deux années de crise sanitaire a vraisemblablement contribué à cette situation.

Compte tenu de cette situation et afin d'inciter à la formation, la Commission Enfance-Jeunesse a émis un avis favorable à l'attribution d'une participation de 300 € de la communauté de communes pour le BAFA des jeunes qui effectuent les 14 jours de stage pratique dans l'un des deux centres de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de participer à hauteur de 300 € au BAFA des jeunes qui effectuent leurs 14 jours de stage pratique dans l'un des deux centres de la communauté de communes.

Vote : Unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

N° 23.0903.04 - Subventions directes aux associations - Exercice 2023

Madame la Présidente informe le conseil de communauté des demandes de subventions reçues de la part d'associations locales dont les activités entrent dans le champ des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

Elle indique que les propositions d'attribution de subventions sont issues du travail d'instruction des dossiers de demandes, réalisé par les commissions concernées. La Présidente demande aux élus administrateurs de certaines associations de quitter la salle au moment du vote relatif à l'association en question.

Ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote pour l'association concernée les administrateurs suivants : Mme Sogna TOME, M. Laurent ALAZARD et Mme Rachel FRENCH.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir le dispositif d'aide au transport pour les sorties pédagogiques, culturelles et sportives sous la forme suivante : prise en charge directe à 100% des frais de transport à la piscine ; prise en charge à 75% des frais de transport des séjours et des sorties pédagogiques, culturelles et sportives, sur présentation des factures par les coopératives scolaires, APE, amicales laïques ou autre association support, plafonnée à 1 500 euros par regroupement pédagogique intercommunal de moins de 5 classes et plafonnée à 2 000 euros à partir de 5 classes,
- décide d'attribuer les subventions directes aux associations pour l'exercice 2023 selon le tableau annexé.

Vote : détail au tableau annexé

N° 23.0903.04 – Annexe - Subventions directes aux associations - 2023

Compétence	SUBVENTIONS 2023 - Article 65748	Montant attribué	Voix
Tourisme	L'Art et la bannière	1 000	unanimité
Tourisme	sous-total Tourisme	1 000	
Enfance & Jeunesse	Ecoute s'il joue (crèche Gourdon)	4 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Coopératives scolaires sorties pédagogiques y compris séjour fin d'année 75% sur production facture, plafond 2000 € > 5 classes, 1500 € autres RPI	6 500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Atelier Danse (hip-hop, modern-jazz)	3 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Entente Cazals-Montcléra (école de foot)	2 500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Tennis Club Salviac	500	sous réserve dossier complété
Enfance & Jeunesse	Salviac Basket Club	500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Ping Salviacois	1 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Avenir Cazalais Boules Lyonnaises	2 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	sous-total Enfance & Jeunesse	20 000	
Culture	AMTPQ (Occitan)	1 000	unanimité
Culture	Animation et Culture (musique classique)	3 500	unanimité
Culture	APPACH (danse contemporaine)	4 000	unanimité
Culture	Ateliers des Arques (arts plastiques)	8 000	unanimité
Culture	Cas du Cyrque	4 500	unanimité
Culture	Chercheurs d'étoiles (théâtre)	2 000	unanimité
Culture	Cinéma Gindou	17 500	unanimité
Culture	Goujoun'Art (arts plastiques)	2 500	unanimité
Culture	Jeunesses Musicales en Pays Bourrian (musique)	2 000	unanimité
Culture	Lectures au Cantou (bibliothèque Cazals)	900	unanimité
Culture	Musique au coin de la rue (école de musique)	10 000	unanimité
Culture	Musique en Bouriane (musique classique)	7 000	-1 contre -1 abs
Culture	Par mots et par livres (bibliothèque Salviac)	1 500	unanimité
Culture	Patrimoine & culture (bibliothèque Frayssinet)	1 500	unanimité
Culture	Le Sidéral (art brut)	1 000	unanimité
Culture	Trip-Tic (danse contemporaine)	4 000	unanimité
Culture	Le Tympan (bar associatif)	900	unanimité
Culture	Un train peut en cacher un autre (arts plastiques)	1 000	unanimité
Culture	sous-total Culture	72 800	
Action sociale	Les Jardiniers Bourrians	19 000	unanimité
Logement	Association dép. Information Logement (ADIL)	1 039	unanimité
Action sociale	sous-total Action Sociale	20 039	
Communication	Idétorial	1 500	unanimité
Communication	Quercy d'Aujourd'hui (Blog Bourrian)	300	unanimité
Communication	sous-total Communication	1 800	
Chapiteaux	Comité des Fêtes de Léobard août	3 209	unanimité
Chapiteaux	ACA Cazals Vin et fromage	4 318	unanimité
Chapiteaux	(à affecter par délibérations ultérieures)	55 000	unanimité
Soutien vie assoc.	Aides aux chapiteaux	62 527	
65748	TOTAL GENERAL	178 166	

Questions diverses et informations :

- Présentation du résultat de l'**inventaire départemental des friches agricoles** le 16/03/2023 à la DDT du Lot.
Gilles VILARD, dont la commune est concernée, représentera également la Communauté de communes Cazals-Salviac en sa qualité de vice-président.
- **SCOT/PLUi - Permanences d'Even Conseil au sujet de la consommation d'espace**
Even Conseil travaille sur la consommation d'espaces des 10 dernières années. L'analyse des données SIG doit être confrontée à la réalité du terrain, avec chaque commune, pour vérifier et préciser l'analyse.
Le planning des RV avec chaque commune le **mardi 11 avril 2023 à SALVIAC au siège de la communauté de communes** est le suivant (les cartographies seront transmises en amont) :

mardi 11 avril 2023 à SALVIAC au siège de la communauté de communes			
Animateur 1		Animateur 2	
Commune de Salviac	09h00-10h30	Commune de Dégagnac	09h00-10h00
Commune de Montcléra	10h30-11h15	Commune de Cazals	10h00-11h00
Commune de Thédirac	11h15-12h00	Commune de Gindou	11h00-11h45
Commune de Lavercantière	12h00-12h30	Commune de Saint-Caprais	11h45-12h30
Commune de Goujounac	12h30-13h00	Commune de Frayssinet-le-Gélat	12h30-13h00
Commune de Léobard	14h00-14h30	Commune de Pomarède	14h00-14h30
Commune des Arques	14h30-15h00	Commune de Rampoux	14h30-15h00
Commune d'Uzech	15h00-15h30	Commune de Marminiac	15h00-15h30
Commune de Saint Germain du Bel Air	15h30-16h30	Commune de Peyrilles	15h30-16h15
Commune d'Ussel	16h30-17h00	Commune de Concorès	16h15-17h00

Prochain conseil : jeudi 23/03/2023 à 20 h à **SALVIAC** (Séance budgétaire : comptes financiers 2022)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Procès-verbal de séance arrêté à SALVIAC, le 10/03/2023.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Alexandre CABANEL

Mireille FIGEAC

Publication électronique sur le site internet de la Communauté de communes Cazals-Salviac le **13/03/2023**.